

Procès-verbal du Conseil Municipal de Cornille du 15 mars 2017

Le Conseil Municipal de Cornille,

S'est réuni en séance **extraordinaire**, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire,

Nombre de conseillers en activité : 15

Présents : 13

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Marina SEGAFREDO, Stéphanie MARTY-BOUY, Valérie ROLDELBOS, Erwan LE ROUX, Denis GLEMIN, Didier BORDE, Frédéric CARAVACA, Jean-Louis CONDAMINAS, Maurice GERBOU, Corinne LAGRANGE.

Absents excusés :

- Stéphanie LABROUSSE qui donne pouvoir à Erwan LE ROUX
- Christian CHABOT qui donne pouvoir à Jean-Louis CONDAMINAS

Votants : 15

Secrétaire de séance : Stéphanie MARTY-BOUY

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de crédits pour mandatement de frais d'études concernant le projet d'extension de l'espace commercial du bourg :

En application de l'article L.1612-1 du CGCT, le Maire peut être autorisé par l'organe délibérant, dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au Budget précédent, à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement.

Afin de régler en partie les frais d'assistant à maîtrise d'ouvrage du projet d'extension de l'espace commercial du bourg, d'un montant de 1 380,00 € , Monsieur le Maire propose de réaliser une ouverture de crédits.

Considérant que, sur l'exercice 2016, les crédits inscrits en investissement du budget principal s'élevaient, hors dette, à 95 596,61 €, le montant maximal des crédits pouvant être votés par anticipation sur 2017 se monte au quart de cette somme soit : 23 899,15 €.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les crédits à inscrire sur 2017 par anticipation, tels que présentés ci-dessous.

OBJET	ARTICLE	OPÉRATION	MONTANT TTC
« Extension de l'espace commercial Restaurant du Bourg »	2313	140	1 380 €

Le Conseil Municipal par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- approuve l'ouverture anticipée de crédits exposée ci-dessus,
- autorise le Maire à mandater la dépense afférente,
- dit que les crédits seront repris au Budget Primitif 2017.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.